

EPCI DU BASSIN DE LANDRES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 30 MAI 2016

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
Du Pays de Briey

L'an deux mille seize, le lundi trente mai à vingt heures à la salle polyvalente de Landres, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : Mme CAPELLINI
Commune de BOULIGNY : MM. KINTZINGER, BRUSCO, FISCHESSE G., BERNARDI
Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE P.
Commune de JOUDREVILLE : M. LEON
Commune de LANDRES : M. CECCATO
Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN
Commune de MERCY LE BAS : Mme KOSINSKI
Commune de PIENNES : MM. MARIUZZO, TYL, COUJOUR, MARRASSE
Commune de TRIEUX : MM. GOURY, SABBA
Commune de TUCQUEGNIEUX : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, CARLI, FRETTE
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

Délégués en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

Etaient représentés :

Commune de BOULIGNY : Mme DONETTI est représentée par M. FISCHESSE G.
Mme RIGOLET est représentée par Mme KINTZINGER
Commune de JOUDREVILLE : Mme CROCIATI est représentée par M. LEON
Commune de MERCY LE BAS : M. PEDESINI est représenté par Mme KOSINSKI
Commune de TRIEUX : Mme MASCELLI est représentée par Mme SABBA
M. MIRJOLET est représenté par M. GOURY
Commune de TUCQUEGNIEUX : Mme GAYCHET est représentée par M. STACHOWIAK

Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
24/05/2016

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 01/06/2016
et publication du : 01/06/2016

Etait absent (excusé) :

Commune de PIENNES : M. MAZZOCCO

Secrétaire de séance : Mme COUJOUR

Le Président
Jean-Marc LEON



Le Président
Jean-Marc LEON

Acte n° D2016-05-06
Modification affectation du Résultat 2015
Budget Habitat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif habitat voté en date du 14 avril 2016,

Vu la délibération sur l'affectation du résultat votée en date du 14 avril 2016,

Considérant que le besoin de financement, suite à la clôture du compte administratif 2015 était de 32.938,90 € et non de 26.000 €, l'affectation du résultat de 26.000 € est donc erronée,

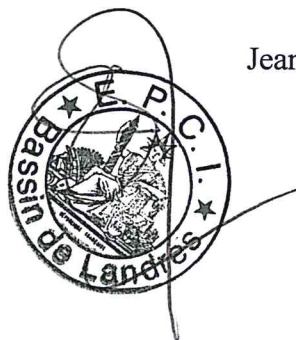
C'est pourquoi Monsieur le Président propose de procéder aux régulations idoines qui permettront de maintenir l'équilibre budgétaire.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De dire que le besoin de financement est de 32.938,90 €
- Décide d'affecter au budget primitif 2016 la somme de 32.938,94 € au compte 1068 au lieu de 26.000 € inscrits dans le budget primitif voté le 14 avril 2016 : 1068 = + 6.938,94 €
- Décide de reporter au budget primitif 2016 la somme de 132.151,20 € au compte 002 au lieu de 139.090,14 € voté le 14 avril 2016 : 002 = - 6.938,94 €
- Décide de procéder aux écritures suivantes pour maintenir l'équilibre budgétaire :

D 023 : Virement à la section d'investissement :	- 6.572,00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement :	- 6.572,00 €
D 022 : Dépenses imprévues fonctionnement :	- 366,94 €
D 2313- 466: Grosses réparations :	+ 366,94 €

Extrait certifié conforme,
Le Président
Jean-Marc LEON



Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20160530-2016-040-DE
Date de télétransmission : 01/06/2016
Date de réception préfecture : 01/06/2016